

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT

EXTRAIT du procès-verbal de la quatre-vingt-quatrième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit du 25 novembre 2015, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715

Projet de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en droit du travail et de la protection sociale

Résolution CFSPD-2015-2016-628

ATTENDU le projet de création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en droit du travail et de la protection sociale, ainsi que d'un programme court de 2e cycle en droit du travail et de la protection sociale;

ATTENDU la résolution 2015.1 du Comité de programme de la maîtrise en droit du 24 septembre 2015 adoptant le projet de créer des programmes courts de 2e cycle et des programmes de DESS en droit;

ATTENDU la résolution 2015-CE-12822 de la Commission des études du 6 octobre 2015, approuvant la modification majeure du programme de maîtrise en droit;

ATTENDU la résolution 2015.3 du Comité de programme de la maîtrise en droit du 11 novembre 2015 sur la création d'un DESS en droit du travail et de la protection sociale;

ATTENDU la résolution du Département des sciences juridiques du 12 novembre 2015 donnant un avis favorable sur la création d'un programme de DESS en droit du travail et de la protection sociale;

ATTENDU la résolution CDE-2015-2016-6 adoptée par le Comité des études de la Faculté de science politique et de droit le 18 novembre 2015, appuyant la création d'un programme d'études supérieures spécialisées (DESS) en droit du travail et de la protection sociale;

ATTENDU l'avis favorable du Registrariat, en date du 13 novembre 2015, relatif à la création d'un programme d'études supérieures spécialisées (DESS) en droit du travail et de la protection sociale;

ATTENDU que l'UQAM est la seule Université québécoise qui n'offre pas de programmes courts de 2e cycle et de DESS en droit;

ATTENDU l'intérêt manifeste que présente pour les étudiantes et les étudiants de 2e cycle l'existence de programmes d'études en passerelle pour répondre en partie au problème de l'abandon des études au 2e cycle, mais aussi l'entrée progressive dans les études de 2e cycle pour les personnes engagées dans le monde du travail;

ATTENDU la mission historique de l'UQAM de faciliter l'accès aux études universitaires, y compris les études de 2e et 3e cycles, pour l'ensemble de la population;

ATTENDU l'expertise manifeste du Département des sciences juridiques dans le domaine du droit du travail et de la protection sociale, tel que présenté dans le Projet de création;

ATTENDU que la création de programmes « gigognes » de la maîtrise en droit ne demande aucune ressource supplémentaire;

ATTENDU le Règlement no 8 sur les études de cycles supérieurs;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alex Macleod, APPUYÉ par madame Stéphanie Bernstein, que le Conseil académique:

APPROUVE le Projet de création du DESS en droit du travail et de la protection sociale;

APPROUVE la création des nouveaux cours JUR7550 et JUR7710 pour les besoins du programme de DESS aux termes du Règlement No. 8 de l'UQAM;

ACHEMINE cette résolution à la Commission des études;

ADOPTÉE LA L'UNANIMITÉ

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

COPIE CONFORME

Montréal, 25 novembre 2015

Hugo Cyr
Doyen